



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE TÉMISCAMINGUE

20 avril 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 20 avril 2026, à 20 h 03.

Sont présents :

Mmes Adèle Beauregard, conseillère
Chantal Paquet, conseillère

MM. Sébastien Lebel, maire
Claude Bergeron, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
Jonathan Morin, conseiller

Est absent :

M. Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Sébastien Lebel, maire.

Sont également présentes à ladite assemblée : Mmes Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière et Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

075-04-26

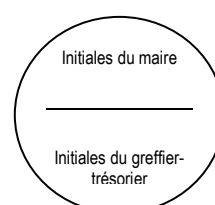
Adoption de l'ordre du jour

Les sujets suivants sont ajoutés au point « Divers » :

- Fin d'emploi — Employé 32-010;
- Autorisation pour la tenue d'un événement — Distribution de galettes pour la Semaine témiscamienne de la Santé mentale — Intersection des feux de circulation — 6 mai 2026;
- Appui au projet d'infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

L'ordre du jour se lit donc ainsi :

1. Ouverture de la séance
2. Présence et quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions de l'auditoire
5. Approbation des procès-verbaux :
 - 5.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.
6. Administration :
 - 6.1 Approbation des comptes du mois de mars 2026;



- 6.2 Dépôt — Liste d'embauche des employés et des employés étudiants;
 - 6.3 Emprunt temporaire — Réaménagement du Parc des Clubs et système de réfrigération de l'aréna (modification);
 - 6.4 Approbation — Soumission pour la fourniture et la livraison d'ameublement pour la salle communautaire – Réaménagement de l'hôtel de ville;
 - 6.5 Appui à la Ville de Brownsburg-Chatham — Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail.
- 7. Sécurité publique
 - 8. Transport
 - 9. Hygiène du milieu
 - 10. Santé et bien-être :
 - 10.1 Appui à la demande de rétablissement du programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec;
 - 10.2 Proclamation — Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques;
 - 10.3 Appui au projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment communautaire pour l'hébergement d'urgence en itinérance du Groupe IMAGE.
 - 11. Urbanisme et développement du territoire
 - 12. Loisirs et culture
 - 13. Divers :
 - 13.1 Fin d'emploi — Employé 32-010;
 - 13.2 Autorisation pour la tenue d'un événement — Distribution de galettes pour la Semaine témiscamienne de la Santé mentale — Intersection des feux de circulation — 6 mai 2026;
 - 13.3 Appui au projet d'infrastructure aquatique pour le centre du Témiscamingue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).
 - 14. Levée de la séance

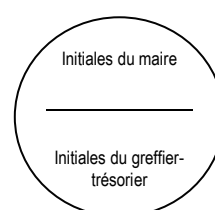
Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Un citoyen vient faire une plainte officielle au conseil à propos du chien d'un autre citoyen.



5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

076-04-26 5.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

077-04-26 6.1 Approbation des comptes du mois de mars 2026

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des déboursés pour la période du mois de mars 2026, s'élevant à 158 447,13 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 80 815,09 \$, ainsi que la liste des comptes à payer du mois de mars 2026 s'élevant à 257 529,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

078-04-26 6.2 Dépôt — Liste d'embauche des employés et des employés étudiants

Mme Maude Bergeron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, dépose la liste des personnes nouvellement embauchées, ainsi que la liste des personnes nouvellement embauchées aux postes étudiants pour la saison estivale 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

079-04-26 6.3 Emprunt temporaire — Réaménagement du Parc des Clubs et système de réfrigération de l'aréna (modification)

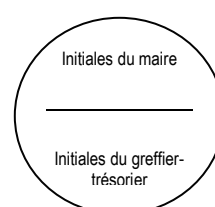
Ce point est annulé.

080-04-26 6.4 Approbation — Soumission pour la fourniture et la livraison d'ameublement pour la salle communautaire – Réaménagement de l'hôtel de ville

Ce point est reporté.

081-04-26 6.5 Appui à la Ville de Brownsburg-Chatham — Demande au gouvernement fédéral de reconnaître les services de Postes Canada comme des services essentiels nécessitant le maintien des activités pendant un conflit de travail

Ce point est annulé.



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sans objet.

8. TRANSPORT

Sans objet.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Sans objet.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

082-04-26

10.1 Appui à la demande de rétablissement du programme Petits établissements accessibles de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments à vocation communautaire, culturelle, religieuse ou sociale jouent un rôle important dans la vie des municipalités et de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité universelle de ces bâtiments est essentielle afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées, aux aînés, ainsi qu'aux familles avec de jeunes enfants de participer pleinement aux activités offertes dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) permettait d'offrir une aide financière afin de réaliser des travaux visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics ou communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la suspension de ce programme limite considérablement la capacité des organismes et des municipalités à réaliser des travaux d'adaptation essentiels;

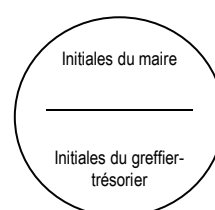
CONSIDÉRANT QU'il est important de soutenir les initiatives locales visant à améliorer l'accessibilité universelle dans les communautés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Pie-de-Guire et les démarches visant le rétablissement du Programme Petits établissements accessibles (PEA) afin de permettre aux municipalités, aux fabriques, aux organismes et aux autres gestionnaires de bâtiments communautaires d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de travaux améliorant l'accessibilité des bâtiments.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec, à la Société d'habitation du Québec (SHQ) et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de rétablir ce programme ou de mettre en place un programme équivalent.



DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MAMH, à la SHQ, ainsi qu'à la MRC de Témiscamingue afin de solliciter leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

083-04-26

10.2 Proclamation — Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques

CONSIDÉRANT QUE chaque jour, en moyenne douze personnes au pays reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie entraîne des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT QUE la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT QUE SP Canada - Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT QUE les programmes et services offerts par SP Canada - Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT QUE la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période qu'auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada - Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Claude Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉCRÉTER que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques.

D'ENCOURAGER la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada — Division du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

084-04-26

10.3 Appui au projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment communautaire pour l'hébergement d'urgence en itinérance du Groupe IMAGE

CONSIDÉRANT QUE la réalité de l'itinérance s'est accentuée de façon marquée au Témiscamingue au cours des dernières années;



CONSIDÉRANT QUE la fréquentation du dortoir d'urgence est passée de 252 nuitées en 2023-2024 à plus de 1 500 nuitées en 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation significative démontre clairement la nécessité de mettre en place une réponse structurante, durable et adaptée aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre à cette croissance, le Groupe IMAGE souhaite acquérir et aménager le bâtiment situé au 12, rue des Oblats Nord à Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra notamment :

- d'augmenter la capacité d'hébergement d'urgence de 8 à 14 lits;
- d'offrir un environnement sécuritaire et adapté, incluant une chambre distincte pour les femmes;
- d'améliorer les installations sanitaires et les espaces de vie;
- de consolider une approche de proximité et d'accompagnement;
- de renforcer la sécurité et la cohabitation sociale dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une approche concertée avec les partenaires du milieu, notamment l'Entretoise du Témiscamingue, afin d'assurer un continuum de services 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à réduire la pression sur les services policiers, hospitaliers et communautaires, tout en favorisant l'inclusion sociale et la sécurité collective;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette infrastructure permanente permettra d'offrir une réponse humaine et structurée à un enjeu social grandissant, tout en renforçant le filet social local;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la Ville de Ville-Marie reconnaissent l'importance de ce projet pour la communauté;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

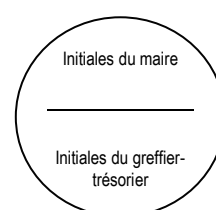
D'APPUYER le projet d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment communautaire pour l'hébergement d'urgence en itinérance du Groupe IMAGE.

D'AFFIRMER l'engagement de la Ville envers des solutions durables en itinérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Sans objet.



12. LOISIRS ET CULTURE

Sans objet.

13. DIVERS

085-04-26

13.1 Fin d'emploi — Employé 32-010

CONSIDÉRANT QUE l'employé n° 32-010 occupe un poste à la Ville de Ville-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la période d'emploi de l'employé 32-010 comprenait une période de probation qui a été prolongée à plus d'une reprise afin de permettre un accompagnement et une évaluation adéquate de son rendement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs suivis, rencontres et évaluations ont été réalisés par la direction générale au cours de cette période;

CONSIDÉRANT QUE, malgré les mesures d'accompagnement mises en place, le rendement global et l'atteinte des attentes liées au poste n'ont pas été jugés satisfaisants au terme de la période d'évaluation;

CONSIDÉRANT les suivis entre la direction générale et le comité des ressources humaines, et que celui-ci recommande de mettre fin à l'emploi de l'employé 32-010;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Chantal Paquet, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE METTRE fin à l'emploi de l'employé 32-010 au sein de la Ville de Ville-Marie.

QUE cette fin d'emploi soit effective en date du 15 mai 2026 afin d'assurer une transition adéquate des dossiers d'ici là.

D'AUTORISER la direction générale à prendre toutes les mesures nécessaires pour donner effet à la présente résolution, incluant toute communication ou démarche administrative requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

086-04-26

13.2 Autorisation pour la tenue d'un événement — Distribution de galettes pour la Semaine témiscamienne de la Santé mentale — Intersection des feux de circulation — 6 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Semaine témiscamienne de la Santé mentale a déposé une demande, le 17 avril dernier, pour la tenue d'une activité de distribution de galettes à l'intersection des feux de circulation de Ville-Marie le mercredi 6 mai 2026, de 7 h 30 à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a autorisé la tenue de l'événement par l'émission d'un permis d'événements spéciaux;



CONSIDÉRANT QUE cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une autorisation de la Ville concernée par voie de résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER l'activité de distribution de galettes du comité de la Semaine témiscamienne de la Santé mentale à l'intersection des feux de signalisation le mercredi 6 mai 2026, de 7 h 30 à 10 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

087-04-26

13.3 Appui au projet d'infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)

CONSIDÉRANT QUE depuis la fermeture de la piscine de Ville-Marie en 2019, une grande partie de la population du Témiscamingue ne dispose plus d'un accès de proximité à une infrastructure aquatique intérieure adaptée;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue répond à des besoins réels en matière de qualité de vie, de santé, de sécurité aquatique, d'activités scolaires, de loisirs et d'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les analyses, études et travaux réalisés au cours des dernières années permettent aujourd'hui de mieux cerner les paramètres du projet, ses coûts, ses besoins de gouvernance ainsi que les principales conditions de sa réalisation;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) exige, pour l'analyse d'un projet, un niveau élevé de préparation ainsi qu'une mobilisation réelle du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement des municipalités locales constitue une étape stratégique afin de permettre à la MRC de Témiscamingue de poursuivre les travaux requis et de déposer, dans un horizon rapproché, une demande d'aide financière crédible et compétitive;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités devront encore être précisées, notamment quant au partage définitif des coûts, à la gouvernance, aux ententes de gestion et aux conditions d'exploitation de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie reconnaît l'importance de se prononcer dès maintenant afin de contribuer à un signal politique clair, cohérent et tangible en faveur de la poursuite du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jonathan Morin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Initiales du maire

Initiales du greffier-
trésorier

DE RECONNAÎTRE l'importance du projet d'infrastructure aquatique au centre du Témiscamingue, considérant sa portée territoriale et les bénéfices attendus pour la population.

D'APPUYER la poursuite des démarches entreprises par la MRC de Témiscamingue en vue de la réalisation de ce projet et du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA.

DE CONFIRMER la volonté de la Ville de Ville-Marie de participer, de bonne foi et de manière constructive, aux travaux à venir portant sur la gouvernance du projet, sur les modalités de gestion de l'infrastructure, ainsi que sur l'établissement des paramètres d'une éventuelle entente de services.

D'EXPRIMER la volonté de la Ville de Ville-Marie de contribuer au financement du projet, selon les modalités, critères de répartition et engagements financiers qui seront précisés ultérieurement et soumis pour approbation au conseil municipal.

DE CONFIRMER qu'à ce stade-ci, la Ville entend contribuer financièrement au projet par une contribution exceptionnelle de 250 000 \$, conditionnellement à la confirmation d'un soutien financier du PAFIRSPA pour sa réalisation.

DE CONFIRMER l'engagement financier de la Ville de Ville-Marie au projet, sous la forme d'une contribution annuelle maximale de 60 000 \$, conditionnellement à la confirmation d'un soutien financier du PAFIRSPA pour sa réalisation.

DE CONFIRMER l'intention de la Ville de Ville-Marie de conclure, en temps opportun et sous réserve des modalités finales à être convenues, une entente de service avec l'organisme qui sera responsable de la gestion de l'infrastructure aquatique projetée, afin d'assurer l'accessibilité de celle-ci à l'ensemble de la population.

DE MANDATER la MRC de Témiscamingue pour poursuivre la documentation du dossier, exécuter les travaux préparatoires requis et déposer, le cas échéant, une demande d'aide financière au PAFIRSPA pour le projet d'infrastructure aquatique au Centre du Témiscamingue.

DE FAIRE parvenir à la MRC de Témiscamingue une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

088-04-26

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE LEVER la séance. Il est 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORIGINAL SIGNÉ

Sébastien Lebel
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sébastien Lebel, ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.